

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/c0e10de27bc08fef0d5ba211>

Date d'obtention : 2021-05-03 14:58:36



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Un jeune doit venir nous voir, pas un adulte, rencontrer celle ou celui qui porte plainte même si ce n'est pas la victime (recueillir version des faits, trousse) rencontrer victime, remplir la trousse, ne jamais demander de voir la photo si nudité. Rencontrer celui qui a ou qui partage la photo, si pas de nudité, établir les règles de l'école, si nudité, rencontre pour saisir son cell, pas le questionnaire de la trousse mais appel à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours utilisé la trousse, c'est un bon guide. Si c'est un adulte on doit référer à la police, si c'est le jeune on le prend en charge avec la trousse. Si le jeune refuse de collaborer, on appelle la police. L'école n'est pas mandataire du service de police, donc on doit refuser si un policier nous demande de remplir une trousse avec un autre jeune impliqué.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

saisir le cellulaire. Si le jeune refuse, j'imagine que ça compte pour une non collaboration, donc immédiatement, appel à la police. C'est le bout que je trouve plus délicat. Prendre les informations, en suivant la trousse, avoir un jeune en pleure ou en crise, ça je gère bien. Mais retirer le cell, je trouve ça plus délicat en même temps je comprends parfaitement l'importance du geste.